



Recrutement de 2 agents recenseurs

Missions :

Dans le cadre du recensement de la population, la commune de Trois-Palis recrute 2 agents recenseurs pour la période du **15 janvier 2026 au 14 février 2026**.

La collecte se termine le **14 février 2026** mais les agents recenseurs devront être disponibles jusqu'à début **mars 2026**.

L'agent recenseur est chargé de remettre les questionnaires aux habitants d'une zone géographique déterminée et de les inciter à répondre sur internet, recueillir ceux en version papier une fois complétés et d'effectuer les relances nécessaires.

Ce poste est cumulable avec un autre emploi et n'interrompt nullement le versement des indemnités de chômage.

Profil :

- En priorité personne résidant à Trois-Palis et ayant une bonne connaissance de la Commune.
- L'agent recenseur devra être à l'aise dans les contacts avec la population et être rigoureux dans le suivi de la collecte. Il doit également faire preuve de discrétion et ne divulguer en aucune mesure les informations dont il pourra avoir connaissance
- L'agent doit posséder un téléphone portable afin de recevoir un SMS chaque fois qu'une feuille de logement et un bulletin individuel sont remplis.

Horaires :

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser. L'agent a la possibilité de travailler le week-end et en soirée.

Formation :

Les agents recenseurs bénéficieront de 2 demi-journées de formation obligatoires et devront effectuer le repérage des adresses à recenser début janvier 2026 (dates non fixées à ce jour).

Merci d'adresser vos candidatures, lettre de motivation + CV au plus tard le 16 novembre 2025 à Monsieur Le Maire, commune de Trois-Palis, 1 route de l'École 16730 TROIS-PALIS ou par mail : verobtroispalis@orange.fr